

D.U. VIOLENCES ET SANTÉ : PRISE EN CHARGE DES VICTIMES

Responsables Universitaires : Pr N. TELMON et Dr F. SAVALL

Durée : 1 an

Accès :

Formation initiale :

- Étudiants en 3^{ème} cycle (DES, DESC) de Médecine ;

Formation continue :

- Docteurs en Médecine titulaires d'un diplôme français ou de l'Union Européenne, ou titulaires d'un diplôme hors Union Européenne,
- Docteurs en Chirurgie Dentaire titulaires d'un diplôme français ou de l'Union Européenne, ou titulaires d'un diplôme hors Union Européenne,
- Docteurs en Pharmacie titulaires d'un diplôme français ou de l'Union Européenne, ou titulaires d'un diplôme hors Union Européenne,
- Infirmier(e) DE, Infirmier Puéricultrice DE, Masseur-Kinésithérapeute DE et Sage-Femme DE, Assistante sociale DEASS, Psychologue : titulaires d'un diplôme français ou de l'Union Européenne, ou titulaires d'un diplôme hors Union Européenne,
- Juristes titulaires d'un diplôme français ou de l'Union Européenne.

Critères de sélection :

Lettre de motivation et CV + copie(s) diplôme(s) permettant l'accès au DU demandée(s)

Nombre de places limité à 10

Objectifs pédagogiques :

- 1- Connaître la définition, les typologies, les approches philosophiques, la criminologie et les principes du droit et des droits des victimes.
- 2- Comprendre les différents cadres médico-juridiques des situations les plus fréquentes.
- 3- Évaluer la situation clinique et planifier la prise en charge des victimes.

Organisation – dates et lieux

Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du D.U

Contrôle des connaissances – Evaluation :

MODALITES d'ÉVALUATION des acquis du DU*
Contrôle continu/Présentiel
Mémoire écrit de fin de DU avec soutenance orale
Validation de stage

*Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du D.U

Montant des inscriptions en formation initiale par an :

Droits d'inscription universitaires fixés chaque année par arrêté ministériel + 300 euros

Montant des inscriptions en formation continue par an :

Droits d'inscription universitaires fixés chaque année par arrêté ministériel

+ Frais pédagogiques de 800 euros

Renseignements :

Madame Magali HONDO

Laboratoire de Médecine légale - Faculté de Médecine Purpan - 37 Allées J. Guesde – 31 073 Toulouse cedex

Tel : 05 61 14 59 90 – Mail : purpan.med-legale@univ-tlse3.fr